

Arrêté du 31 mai 2011 modifiant l'arrêté du 24 septembre 1990 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat d'ergothérapeute

31/05/2011

Cet arrêté vient apporter notamment des modifications quant aux épreuves permettant l'obtention du diplôme d'Etat d'ergothérapeute. Est supprimée l'épreuve pratique de mise en situation professionnelle auprès d'un patient inconnu du candidat.